

## Protégez votre peau !

### 1. Situation

En travaillant avec des produits à base de ciment il est très important de protéger la peau. Selon les données de la SUVA près d'un quart des maladies professionnelles sont liées à des affections de la peau. Ces dernières années les cas recensés sont de plus en plus nombreux. Les personnes atteintes d'une maladie de la peau sont fortement handicapées dans leur qualité de vie, souvent elles doivent changer de profession.

Les maladies professionnelles de la peau sont avant tout causées par l'action de substances chimiques. Les professionnels du secteur principal de la construction, du second œuvre, de la métallurgie et de l'industrie chimique sont spécialement menacés. Mais aussi les personnes travaillant avec beaucoup d'humidité, p. expl. dans le nettoyage ou la branche de la coiffure, sont exposées à des risques plus élevés.

### Attention

Le risque d'endommager sa peau avec du ciment est grand. Beaucoup ignorent (ou sous-estime le risque) que la peau peut être endommagée gravement par des produits à base de ciment ou fortement alcalin. Dans de rares cas des greffes cutanées sont nécessaires.



Il est de la responsabilité de l'employeur de former les employés en matière de sécurité au travail et de prendre des mesures pour protéger leur santé. Cette recommandation est censée contribuer à la compréhension générale. Des informations plus complètes peuvent être obtenues auprès des sources de cette recommandation, soit auprès de la SUVA et de la bibliothèque TFB à Wildegg.

### 2. La peau nous protège

Par l'intermédiaire de notre peau notre corps est en contact direct avec l'environnement et éventuellement aussi avec du ciment. La peau est ainsi exposée directement aux influences de l'environnement et offre une grande surface pour l'attaque de ces influences et des produits néfastes. La peau est notre plus grand organe. Nous devrions faire plus attention à ce « grand organe ».

Grâce à sa capacité de régénération la peau arrive, dans la plupart des cas, à se soigner elle-même. Parfois des produits nocifs peuvent conduire à des changements malfaisants de la peau avec un seul contact. Mais le contact intensif ou répété de substances « inoffensives » peuvent, dans l'environnement professionnel, endommager la peau, spécialement quand une sensibilité cutanée et/ou un dommage de la peau est existant.

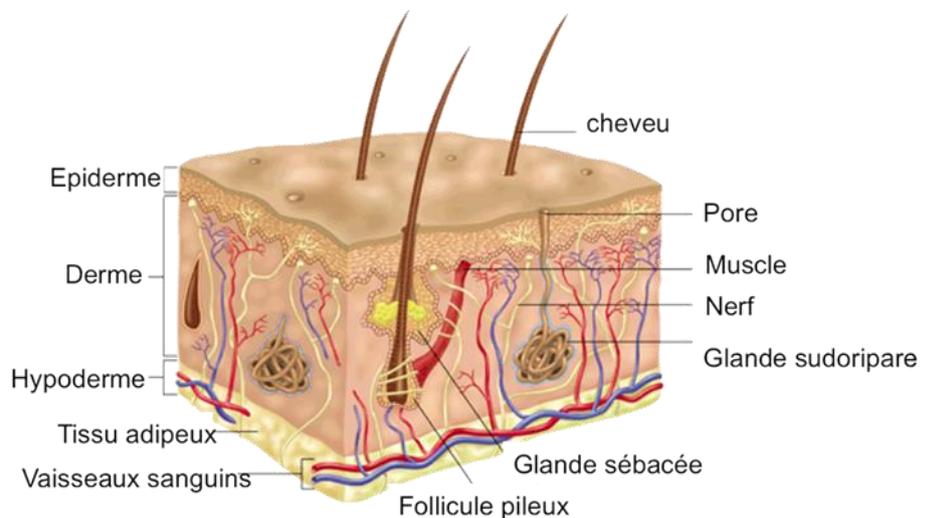




Image: SUVA

**Les produits de construction liés au ciment** sont courants et très utilisés en Suisse. Les chapes à base de ciment sont encore aujourd'hui les chapes les plus utilisées. En plus des chapes à base de ciment et du béton, sont aussi mis en œuvre, p. expl. des masses à spatuler à base de ciment, du béton styrène et du béton mousse. Dans grandes épaisseurs sont souvent demandées pour le béton styrène et le béton mousse. Par conséquence **la protection corporelle est très importante**. Sur l'image l'on peut voir un genou qui a été insuffisamment protégé lors de la mise en œuvre d'une chape à base de ciment.

Comme noté dans diverses fiches de données de sécurité le ciment en réagissant avec de l'eau est irritant. Il existe **les consignes de sécurité spécifiques pour les produits comme p. expl. les chapes à base de ciment, les masses à spatuler à base de ciment, les bétons styrène ou mousse** suivantes :



Lors du contact du ciment comme liant avec de l'eau, il se forme une solution fortement alcaline. Par leur forte alcalinité les chapes à base de ciment, le béton styrène ainsi que le béton mousse peuvent provoquer des irritations de la peau et des yeux.



Un effet corrosif peut provoquer **de graves lésions oculaires** ! Pour cette raison des **lunettes de protection** sont nécessaires! Si malgré tout des matériaux à base de ciment arrivent dans les yeux, rincer immédiatement, plusieurs minutes, sous l'eau courante en tenant la paupière ouverte. L'eau doit, si possible, être tempérée (20-30 °C). Ne jamais frotter les yeux à sec, l'action mécanique endommageant encore plus la cornée. Enlever tout de suite les lentilles de contact. Idéalement le rinçage se fait avec une solution isotonique de rinçage pour les yeux (0.9 % NaCl). Consulter toujours, sans tarder, un ophtalmologue.



Pour votre protection évitez le **contact de la peau** avec des produits à base de ciment tel que les mortiers de chapes, les masse à spatuler, les bétons styrène ou mousse. Portez des gants étanche pour protéger vos mains. Ne portez pas de pantalons courts et protégez vos bras. Si malgré tout des matériaux à base de ciment arrivent en contact avec votre peau, rincer immédiatement et intensivement la zone concernée avec de l'eau propre. Lors de problèmes de santé consultez un médecin. Si lors de la mise en place d'une grande épaisseur de béton mousse celui-ci coule dans votre botte, ôtez immédiatement votre botte et rincez la zone concernée de la jambe et du pied intensivement, pendant plusieurs minutes, avec de l'eau propre. Autrement le frottement dans la botte blessera votre peau. Le risque de blessures lourdes et de ce fait nettement plus grand. Pour si possible éviter des greffes cutanées consultez le prochain médecin lors de problèmes de santé.

**N'avez** jamais des produits liés au ciment. Si cela « arrive » quand même, il faut rincer intensivement la bouche avec de l'eau propre. Ne pas provoquer de vomissements. Lors de problèmes de santé consultez un médecin.

Respectez cette recommandation et les fiches de données de sécurité des fournisseurs.

Sources:      Recommandations de la SUVA  
                   Bibliothèque TFB, Wildegg